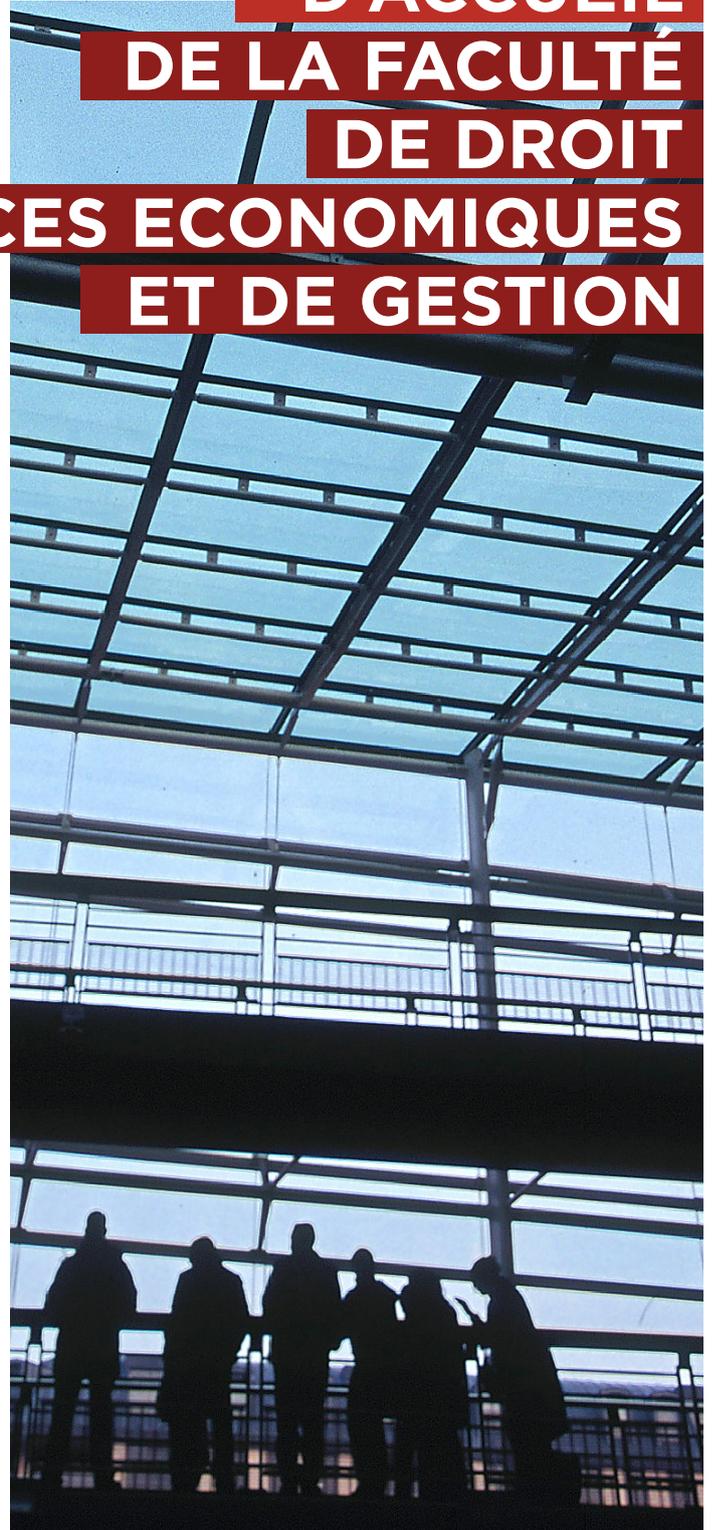


2020 - 2021



Faculté de Droit, Sciences  
Économiques et Gestion

**LIVRET  
D'ACCUEIL  
DE LA FACULTÉ  
DE DROIT  
SCIENCES ECONOMIQUES  
ET DE GESTION**



# SOMMAIRE

- 1/ LE MOT DU DOYEN DE LA FACULTÉ
- 2/ LA PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ
- 3/ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
- 5/ LE SERVICE RECHERCHE
- 7/ L'OFFRE DE FORMATION PAR DÉPARTEMENT
- 10/ L'IEJ
- 11/ AGENDA
- 12/ COMMENT S'INSCRIRE ?
- 15/ LE SERVICE SCOLARITÉ
- 17/ STATUTS ÉTUDIANTS PARTICULIERS
- 18/ STAGES ET INSERTION PROFESSIONNELLE
- 19/ RÈGLEMENT DES EXAMENS
- 21/ LECTURE DU RELEVÉ DE NOTES
- 23/ INTERNATIONAL
- 25/ LA VIE PRATIQUE ETUDIANTE
- 26/ LE CAMPUS

# LE MOT DU DOYEN DE LA FACULTÉ

La Faculté de Droit, de Sciences Économiques et de Gestion accueille, chaque année, pas loin de 5000 étudiants sur le Campus Pasteur.

Chacune des formations offertes par notre Faculté a pour but de vous transmettre les connaissances, les compétences et les clés nécessaires à la réussite de votre future vie professionnelle. Pour ce faire, nous proposons des formations dont la très grande qualité est reconnue par les instances nationales d'évaluation.

Les diplômes délivrés par la Faculté n'étant pas une fin en soi, une attention particulière est portée à l'insertion professionnelle. Ainsi, la Faculté dispose d'un Bureau des stages et de l'insertion professionnelle. En outre, la Faculté a conclu de nombreuses conventions avec les professions du droit, telles que le Barreau ou le Notariat ; mais également avec des secteurs relevant davantage de l'économie, comme la banque ou les assurances. L'insertion professionnelle de dimension internationale est aussi favorisée, grâce à des échanges internationaux, d'étudiants et d'enseignants, et par la conclusion d'accords de coopération avec de nombreuses facultés étrangères.

Fort de ces atouts, nous nous emploierons à faire en sorte que vous puissiez tirer le meilleur de vous-même, conformément à la devise de notre Faculté : « Excellence, Réussite, Confiance », afin que vous puissiez devenir des professionnels compétents, mais aussi des citoyens, acteurs de la société civile.

Comme vous le savez, la rentrée 2020-2021 sera particulière dans la mesure où elle s'inscrit dans un contexte sanitaire dégradé et incertain. Soyez assurés que cela n'altèrera ni nos objectifs ni la qualité de nos formations.

Du point de vue sanitaire, un protocole a été défini au niveau de l'Université et sera strictement appliqué dans nos locaux. Il reviendra à chacun d'entre nous de respecter strictement ce protocole, afin de contribuer à la sécurité collective.

Du point de vue pédagogique, la majeure partie des enseignements se tiendra en présentiel. Une autre partie sera assurée en distantiel. Les outils numériques dont nous disposons nous permettront de relever ce défi de l'enseignement à distance sans que cela ne porte atteinte à la qualité de nos formations.

Par conséquent, en dépit d'un contexte exceptionnel, toutes les conditions sont réunies pour que l'année universitaire 2020-2021 se déroule au mieux !

Johanna **GUILLAUMÉ**,  
Professeur en Droit Notarial  
Doyen de la Faculté



# LA PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ

## DIRECTION

**Johanna GUILLAUMÉ** : Doyen  
**Johan DECHEPY-TELLIER** : Vice-Doyen en charge de la formation, vie étudiante et insertion professionnelle  
**Ronan CONGAR** : Vice-Doyen en charge des Ressources Humaines  
**Régis BOUTEILLER** : Directeur Administratif  
**Fabrice DESNOS** : Directeur du Département de Droit  
**Nicolas ABAD** : Directeur du Département Économie  
**Olivier SAINT-MARTIN** : Directeur du Département Administrations Économiques et Sociales

## CHIFFRES CLÉS

**5000** ÉTUDIANTS

**413** PERSONNELS ENSEIGNANTS

**47** PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

**3** LICENCES

**8** LICENCES PROFESSIONNELLES

**11** MASTERS

**1** DIPLÔME SUPERIEUR DE NOTARIAT

**1** DIPLÔME UNIVERSITAIRE DIALOGUE SOCIAL

**1** DIPLÔME UNIVERSITAIRE EXPERTISE EN JUSTICE

**1** CAPACITÉ EN DROIT

**1** SERVICE RECHERCHE

**1** INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES

**1** BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE 7000 M<sup>2</sup>

**10** AMPHITHÉÂTRES

**PLUS DE 14** ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
EN COMMUN AVEC L'IAE ET L'IPAG, ENTITÉS DU CAMPUS PASTEUR

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'ÉVACUATION

À l'audition de l'alarme ou sur ordre du chargé d'évacuation :

- Vous devez immédiatement interrompre le cours et évacuer
- Dirigez-vous vers les issues de secours signalées par les flèches vertes ou vers l'escalier le plus proche
- Ne revenez jamais en arrière
- Suivez les instructions des personnels chargés de l'évacuation et munis d'un brassard ou d'un gilet
- Rejoignez le point de rassemblement et, une fois à l'extérieur, éloignez-vous du bâtiment

### IMPORTANT - POINT DE RASSEMBLEMENT :

Espace Vert, Avenue Pasteur  
Rue Emile Leudet,  
Voie piétonne «Champs de foire»

La réintégration des locaux ne se fait que sur l'autorisation du chef de l'établissement ou de son représentant après avis favorable des sapeurs-pompiers.

## CONDUITE À TENIR EN CAS DE MALAISE

02 32 76 98 59  
ou 06 01 13 11 14

Prévenir le poste de Sécurité Incendie (SSI)  
au rez-de-chaussée de la faculté

### CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR - CONFINEMENT

L'alerte est donnée grâce à la diffusion par des véhicules équipés de haut-parleurs (en cas d'accident de transport de matières dangereuses ou industrielles) d'un message ou d'un signal modulé de 3 séquences de 1min 41s espacé de 5 secondes ou par les enseignants et personnels de l'Université.

### CONSIGNES GÉNÉRALES :

- Abritez-vous et fermez les ouvertures.
- Ne téléphonez pas, ne fumez pas, ne rejoignez pas vos proches.
- Dirigez-vous vers la zone de confinement la plus proche en suivant les instructions de la personne chargée du confinement.

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que le plan VIGIPIRATE est toujours en vigueur. Merci de vous munir d'un justificatif comme la Léocarte pour accéder à la Faculté et vous soumettre au contrôle de sécurité ; des contrôles de sacs auront lieu de façon aléatoire.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'université de Rouen Normandie prend toutes les mesures nécessaires à la sécurité de tous, étudiants, personnels et usagers. Parce que se protéger, c'est aussi protéger les autres, voici les règles à respecter :

### Se laver les mains très régulièrement et rigoureusement :

- Avant de mettre votre masque et après l'avoir retiré ;
- En descendant des transports en commun ;
- Avant et après chaque cours ;
- Dans des lieux de partage et de convivialité (bibliothèque, repas, etc.).

L'Université met à la disposition de chaque étudiant un flacon de gel hydroalcoolique rechargeable aux bornes qui seront à votre disposition dans les halls et devant la scolarité.

Porter le masque dans tous les espaces clos : halls, amphithéâtres, salles de cours, salles informatiques et bibliothèque.

Chaque étudiant devra s'équiper avec son propre masque.

Pour protéger toutes celles et tous ceux qui entretiennent le campus, et dans le respect de l'environnement, ne jetez pas votre masque par terre.

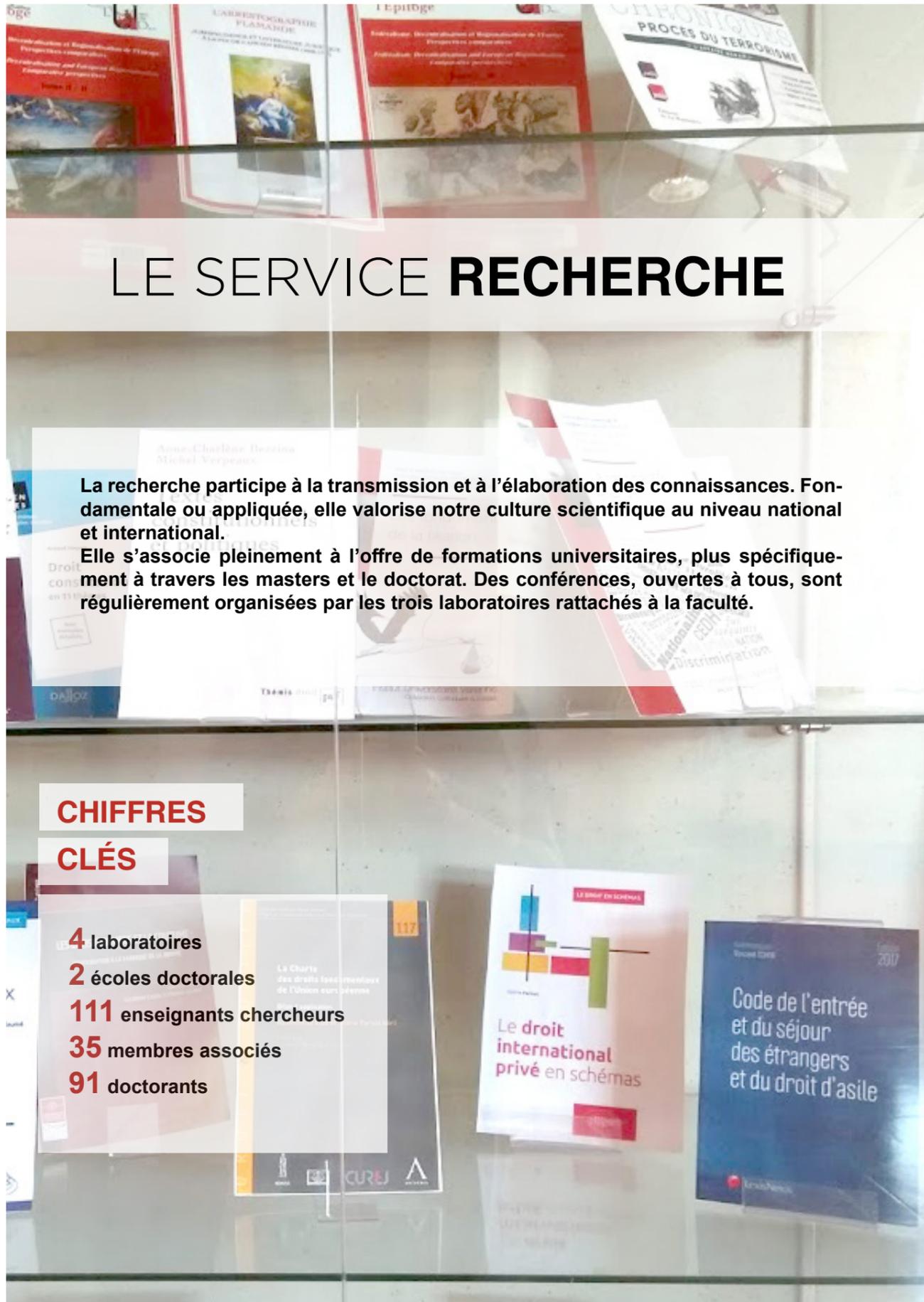
Au quotidien, il est important de veiller à appliquer les gestes barrière : garder une distance d'un mètre quand le port du masque n'est pas envisageable dans les espaces de convivialité (forum), tousser dans son coude, se laver régulièrement les mains.

### Que faire en cas de symptômes ?

En cas de symptômes, il est impératif de :

- Rester à son domicile et limiter tout contact avec l'extérieur ;
- Contacter son médecin traitant ou le service universitaire de médecine préventive (SUMPPS).
- Sur le site, pour tout secours, contacter l'agent de sécurité au 06 01 13 11 14 ou au 06 83 87 90 27.
- Un agent viendra à vous et ouvrira une salle de repos dédiée.





## LE SERVICE RECHERCHE

La recherche participe à la transmission et à l'élaboration des connaissances. Fondamentale ou appliquée, elle valorise notre culture scientifique au niveau national et international.

Elle s'associe pleinement à l'offre de formations universitaires, plus spécifiquement à travers les masters et le doctorat. Des conférences, ouvertes à tous, sont régulièrement organisées par les trois laboratoires rattachés à la faculté.

### CHIFFRES

### CLÉS

- 4** laboratoires
- 2** écoles doctorales
- 111** enseignants chercheurs
- 35** membres associés
- 91** doctorants

### Le CUREJ - EA 4703

Le Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques est le laboratoire qui fédère les enseignants-chercheurs des disciplines juridiques de la faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion de Rouen. Il privilégie quatre axes de recherche : Ports et transports - Droit et patrimoine - Nouvelles configurations du droit et des territoires - Nouvelles technologies et droit.

[curej.univ-rouen.fr](http://curej.univ-rouen.fr)

### Le NIMEC - EA 969

Le Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation, composé de 73 enseignants-chercheurs et de 48 doctorants, est le laboratoire en Sciences de Gestion commun aux universités de Caen, Rouen et Le Havre. Le laboratoire développe des problématiques de recherche autour de trois grandes spécialités disciplinaires des Sciences de Gestion : le marketing, la stratégie des organisations et la gestion des ressources humaines.

[www.nimec.fr](http://www.nimec.fr)

### Le CREAM - EA 4702

Le Centre de Recherche en Économie Appliquée à la Mondialisation consiste à regrouper les recherches de différents économistes autour de la thématique : « Les nouveaux enjeux de la mondialisation et les dynamiques qui en résultent ». Les travaux portent à la fois sur la macroéconomie, l'économie internationale, les questions de développement, l'économie industrielle, l'économie du travail et l'économie sociale.

[cream.univ-rouen.fr](http://cream.univ-rouen.fr)

### Le LASTA

Le LASTA (Laboratoire d'Analyse des Sociétés Transformations Adaptations) est un laboratoire de recherche d'Économie Politique de l'Université Rouen Normandie créé fin 2019. Ce laboratoire d'analyse économique des sociétés à ouverture disciplinaire en Sciences Humaines et Sociales (SHS) rassemble les travaux de 16 membres (8 membres permanents dont 7 enseignants chercheurs (4 Habilités à Diriger des Recherches), 6 chercheurs associés (anciens doctorants) et 2 doctorantes. Cette structure de recherche adosse la mention de Master « Économie et Développement des Territoires » composée d'un parcours professionnel et recherche. Le LASTA est intégré à l'École Doctorale Économie-Gestion de Normandie.

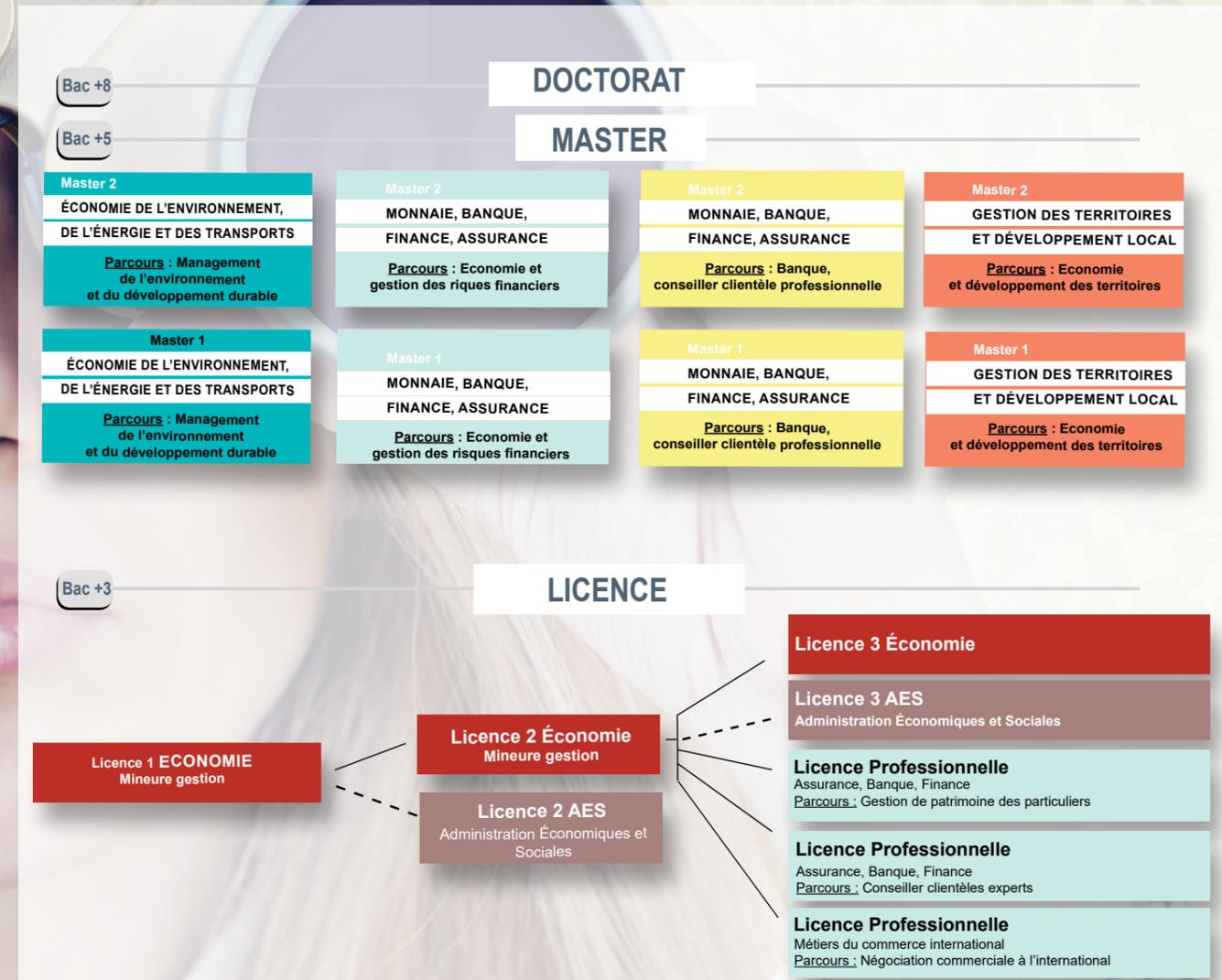
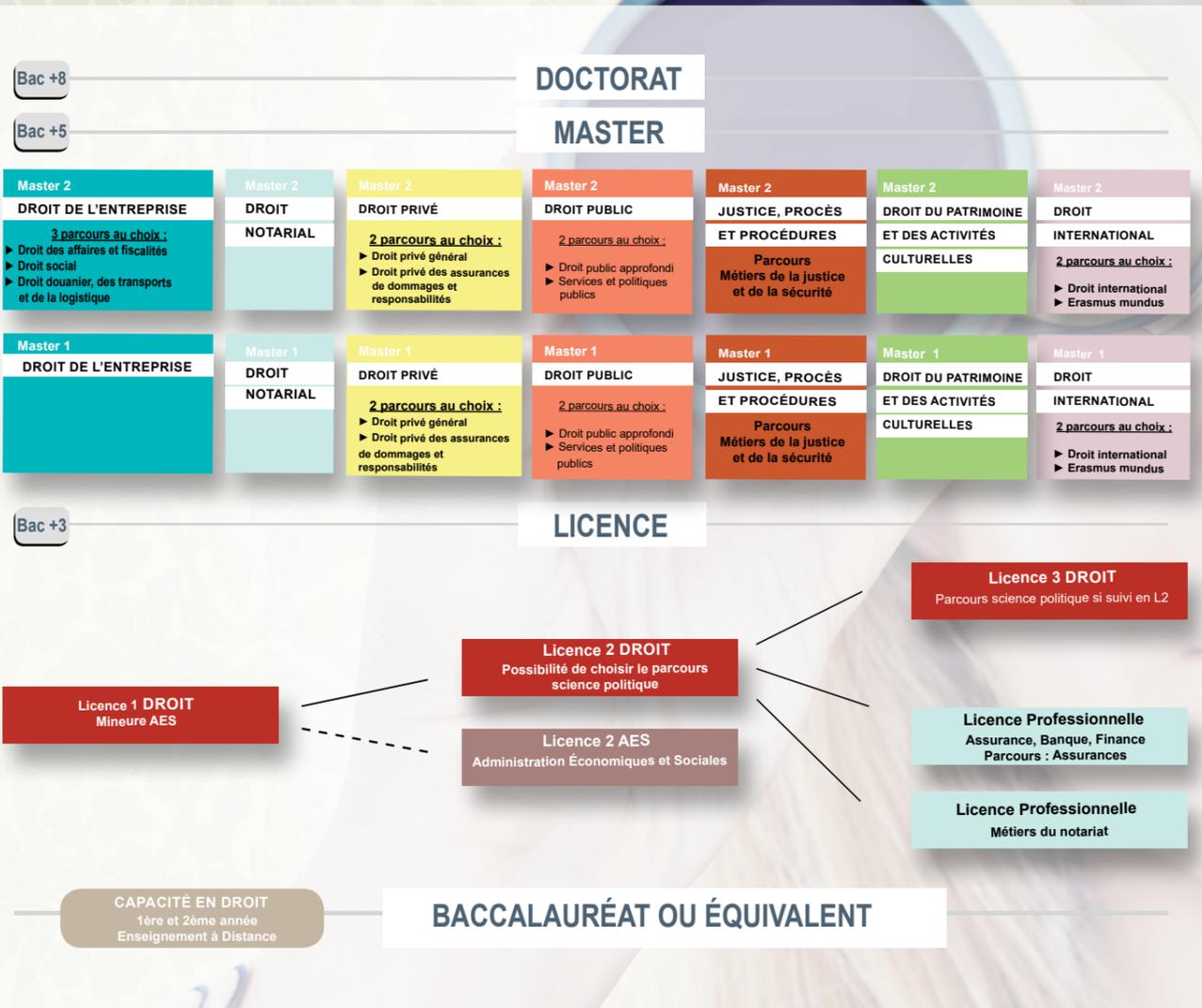
**Contact : Anne Briand, bureau C4-47**

**Tél. 02 32 76 97 89**

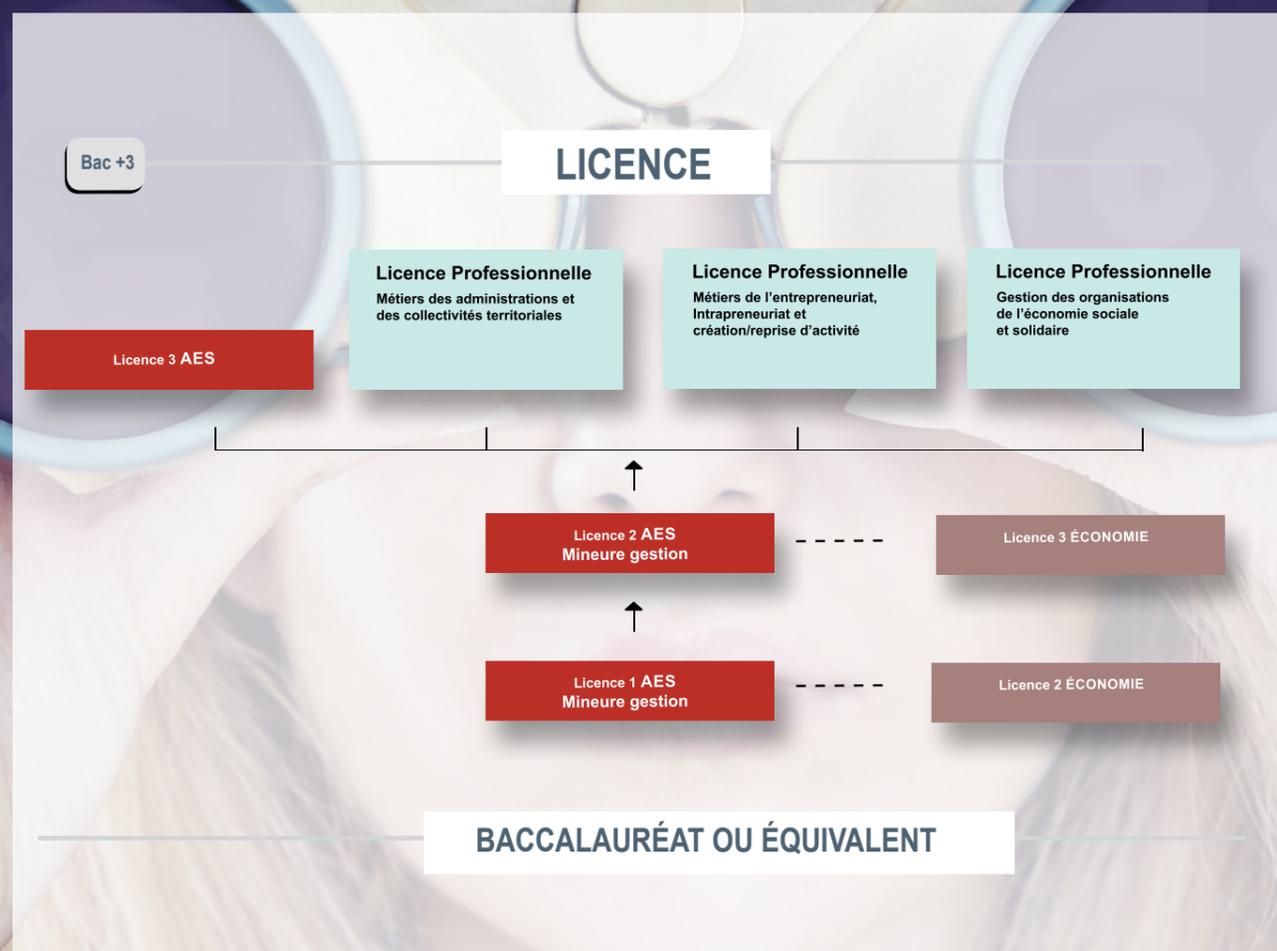
[anne.briand@univ-rouen.fr](mailto:anne.briand@univ-rouen.fr)

# L'OFFRE DE FORMATION DÉPARTEMENT DE DROIT

# L'OFFRE DE FORMATION DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE



# L'OFFRE DE FORMATION DÉPARTEMENT ADMINISTRATION ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



## MAIS AUSSI ...

Diplôme d'Université  
Expertise de justice

Diplôme d'Université  
Dialogue social

Diplôme Supérieur de  
Notariat (DSN)

# L'INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

L'Institut d'Études Judiciaires (I.E.J.) est une composante de la Faculté de droit, sciences économiques et gestion.

Parmi ses missions, l'I.E.J. prépare les étudiants aux concours et examens donnant accès aux professions judiciaires. Il organise l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (C.R.F.P.A.). Il participe aux activités des groupes de recherche dans le domaine de la justice. Il œuvre au développement des relations entre la Faculté et le monde judiciaire. L'I.E.J. prépare en particulier à l'examen d'avocat, aux concours de la magistrature et aux concours de commissaire et d'officier de police.

Les étudiants inscrits à l'I.E.J. bénéficient d'une double préparation :  
- d'une part, un socle commun de préparation, quel que soit l'examen ou le concours préparé, pour ce qui concerne la langue étrangère, la note de synthèse (méthodologie et entraînements), les matières juridiques

techniques (conférences de rappel des fondamentaux et d'actualisation) et la culture générale, juridique et judiciaire (conférences et colloques) ;

- d'autre part, une préparation spécifique, en fonction de l'examen ou du concours préparé, sous forme de séminaires de méthodologie et d'entraînements aux épreuves écrites et orales propres à chaque examen et concours.

La préparation à l'I.E.J. de Rouen se fonde sur une formation de proximité des étudiants, à l'aide d'une équipe de formateurs universitaires et praticiens (magistrats et avocats).

L'I.E.J. fonctionne de septembre à juin. Les formations sont dispensées essentiellement les lundis après-midi, jeudis après-midi, vendredis après-midi et samedis matin.

Peuvent s'inscrire à l'I.E.J. les étudiants titulaires au moins d'une licence en droit. Il peut s'agir d'une inscription principale ou d'une inscription complémentaire à une autre formation dispensée à la faculté.

<p><b>DIRECTEUR DE L'IEJ</b> Christian <b>PIGACHE</b></p> <p><b>Bureau N4-22</b> Ouvert du lundi au vendredi Lundi : 9h30 à 11h30 - 14h30 à 16h30 Mardi : 10h à 12h - 14h à 16h Mercredi : 9h à 12h Jeudi : 10h00 à 12h00 - 14h à 16h Vendredi : 10h à 12h - 14h à 16h</p> <p>Noëlle <b>LEBLOND</b></p>	<p>02.32.76.98.29</p>	<p>noelle.leblond@univ-rouen.fr</p>
---	-----------------------	-------------------------------------

# AGENDA 2020-2021

Périodes d'examens, d'enseignements, de vacances... le calendrier exhaustif de l'année universitaire est sur le site de web de la faculté : [droit-ecogestion.univ-rouen.fr](http://droit-ecogestion.univ-rouen.fr) / rubrique « Espace étudiants » / « Documents utiles / « Calendrier Universitaire »

Septembre
Lundi 14 et mardi 15 : <b>Journées de pré-rentrée des Licences 1</b>
Du mardi 15 > samedi 19 : <b>Semaine d'intégration des Licences 1</b>
<b>Lundi 21 : Rentrée pour toutes les formations</b>
Octobre - Novembre
Du lundi 26 > dimanche 1 <sup>er</sup> : <b>Vacances d'Automne</b>
Décembre
Samedi 19 : <b>Fin des cours</b>
Du samedi 19 > samedi 3 janvier : <b>Vacances de Fin d'année</b>
Janvier - Février
Lundi 4 au samedi 16 : <b>Examens</b>
Lundi 18 : <b>Début des cours du semestre 2</b>
Lundi 1 <sup>er</sup> février : <b>Fin des délibérations du semestre 1</b>
Mars
Du samedi 27 février au samedi 6 : <b>Vacances d'Hiver</b>
Avril
Samedi 24 : <b>Fin des cours et du semestre 2</b>
Du lundi 26 > vendredi 30 : <b>Semaine de révision</b>
Mai
Du lundi 3 > lundi 17 : <b>Examens</b>
<b>Lundi 31 : Délibération et affichage des résultats</b>
Juin - Juillet
Du lundi 14 > jeudi 1 <sup>er</sup> : <b>Deuxième session d'examens</b>
Mardi 13 : <b>Délibération et affichage des résultats</b>

## COMMENT S'INSCRIRE À LA FACULTÉ ?

**1<sup>ère</sup> étape | S'acquitter de la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus**  
avant de procéder à l'inscription administrative : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

**Nouvel étudiant ?** Après avoir validé votre choix sur ParcoursSup, vous pouvez effectuer votre inscription sur le site internet : [www.univ-rouen.fr/inscription](http://www.univ-rouen.fr/inscription)

**Déjà étudiant dans l'enseignement supérieur ?** L'opération de pré-inscription est une étape obligatoire pour être admis pour la première fois à l'université ou pour candidater dans une filière sélective. Pour cela, rendez-vous sur le site [ecandidat.univ-rouen.fr](http://ecandidat.univ-rouen.fr). Une fois votre candidature acceptée, vous pourrez vous inscrire sur le site internet de l'université : [www.univ-rouen.fr/inscription](http://www.univ-rouen.fr/inscription)

Si vous êtes étudiant à l'Université de Rouen Normandie et que vous souhaitez poursuivre vos études dans la même filière, il vous suffit de vous réinscrire sur le site internet.

**2<sup>ème</sup> étape | L'inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique est une procédure obligatoire et qui survient après l'inscription administrative. Il s'agit de vous inscrire dans les enseignements que vous suivrez durant l'année, et d'opérer, le cas échéant, les choix qui s'offrent à vous en matière d'options proposées.

L'inscription pédagogique est indispensable pour passer les examens. Elle s'effectue par Internet, soit immédiatement après l'inscription administrative, soit en vous reconnectant ultérieurement sur votre ENT.

**Quand faire son inscription pédagogique ?**

L'inscription pédagogique est désormais semestrielle, il y a donc deux périodes distinctes. Une première période est ouverte en début d'année universitaire et une seconde période vient ensuite fin décembre/début janvier pour le deuxième semestre de votre formation. Des mails spécifiques vous seront adressés vous informant de leur ouverture.



Besoin d'aide pour les démarches d'inscriptions ?  
- Assistance en ligne : [helpetu.univ-rouen.fr](http://helpetu.univ-rouen.fr)  
- Par téléphone : 02 32 76 98 62

**ENT (Espace Numérique de Travail)**

Une fois votre inscription administrative réalisée, vous recevrez un message sur votre adresse mail personnelle qui vous permettra d'activer votre «compte Multipass» et d'accéder ainsi à tous les

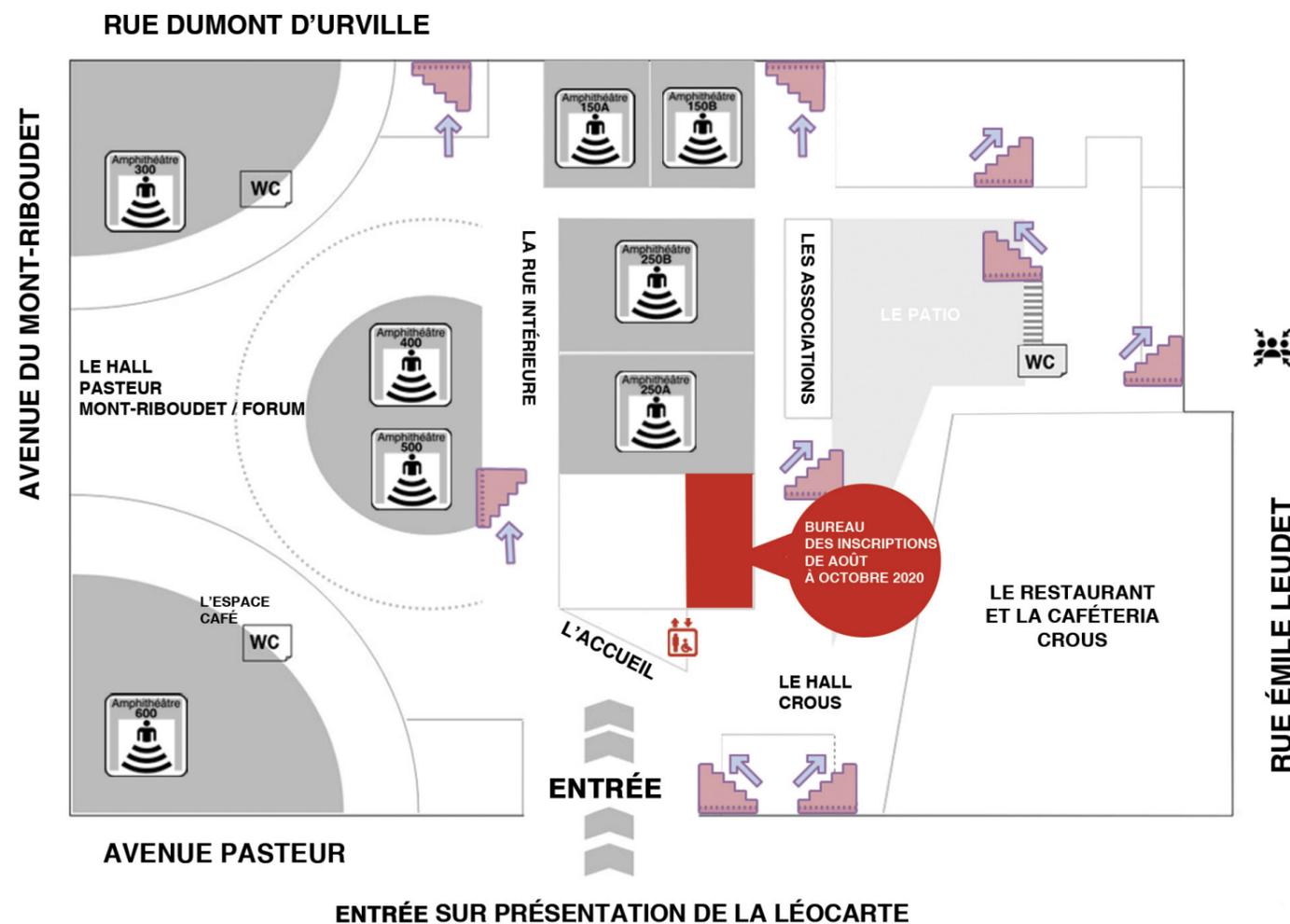
services de l'ENT : boîte mail étudiante, agenda, dossier scolarité, services liés à la Léocarte, plateforme d'assistante en ligne HelpEtu, espace de stockage et de partage de fichiers, actualités, cours en ligne, etc.

## CRÉATION DE LA LÉOCARTE

La Léocarte est la carte d'étudiant-e européenne justifiant votre statut étudiant. Elle vous servira dans tous les lieux de restauration du CROUS, pour emprunter des livres dans les Bibliothèques Universitaires, bénéficier de tarifs réduits comme carte culture, émarger lors de vos examens, utiliser les photocopieurs et accéder au bâtiment.

Pour demander votre Léocarte, rendez-vous sur votre ENT rubrique « Léoservice ». Cela concerne **UNIQUEMENT LES NOUVEAUX ARRIVANTS**.

Les étudiants inscrits en 2019-2020 et se réinscrivant pour l'année 2020-2021 n'auront pas à refaire la demande. Il suffit de déposer vos pièces justificatives en ligne et de récupérer un sticker à l'accueil, au rez-de-chaussée comme indiqué sur le plan ci-dessous, pour pouvoir indiquer la nouvelle année de référence et prolonger la date de fin de validité de la Léocarte (11-2021).



ACCÈS ESCALIERS NIVEAU 1 : BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE, SCOLARITÉ ET SERVICES PLANNING

POINT DE RASSEMBLEMENT SÉCURITÉ



Pour toute question, vous pouvez contacter la cellule Léocarte via la plateforme d'assistance en ligne [helpetu.univ-rouen.fr](https://helpetu.univ-rouen.fr)

### Comment obtenir ma carte ?

Pour obtenir votre Léocarte, il vous suffit de :

1. Vous inscrire administrativement,
2. Valider votre multipass,
3. Déposer vos pièces justificatives en ligne,
4. Demander votre Léocarte en ligne sur votre ENT rubrique Léoservices,
5. Une fois en règle, retirer la léocarte à l'accueil de la Faculté et **lors des visites des locaux de la semaine de pré-rentrée dans le hall Pasteur Mont-Riboudet pour les licences 1.**

L'affiche annonce le forum de rentrée virtuel 'MODULO' de l'université de Rouen. Le titre principal est 'Kit de rentrée'. Le sous-titre est 'Forum de rentrée virtuel'. Le site web [modulo.univ-rouen.fr](https://modulo.univ-rouen.fr) est mentionné. Le texte invite à préparer la rentrée grâce au forum virtuel organisé par l'université de Rouen Normandie. Des logos de partenaires sont visibles en bas.

Le forum de rentrée **MODULO** vous apporte toutes les informations et l'aide nécessaire pour accomplir toutes les démarches liées à votre nouveau statut d'étudiant : inscription, recherche de logement, abonnement aux réseaux de transport, demande d'aides sociales, information sur la vie culturelle et sportive, etc. L'université de Rouen Normandie vous accompagne dans la préparation de votre rentrée.

Cette année, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, l'université de Rouen Normandie ne peut pas organiser ce rendez-vous dans ses locaux comme c'est habituellement le cas.

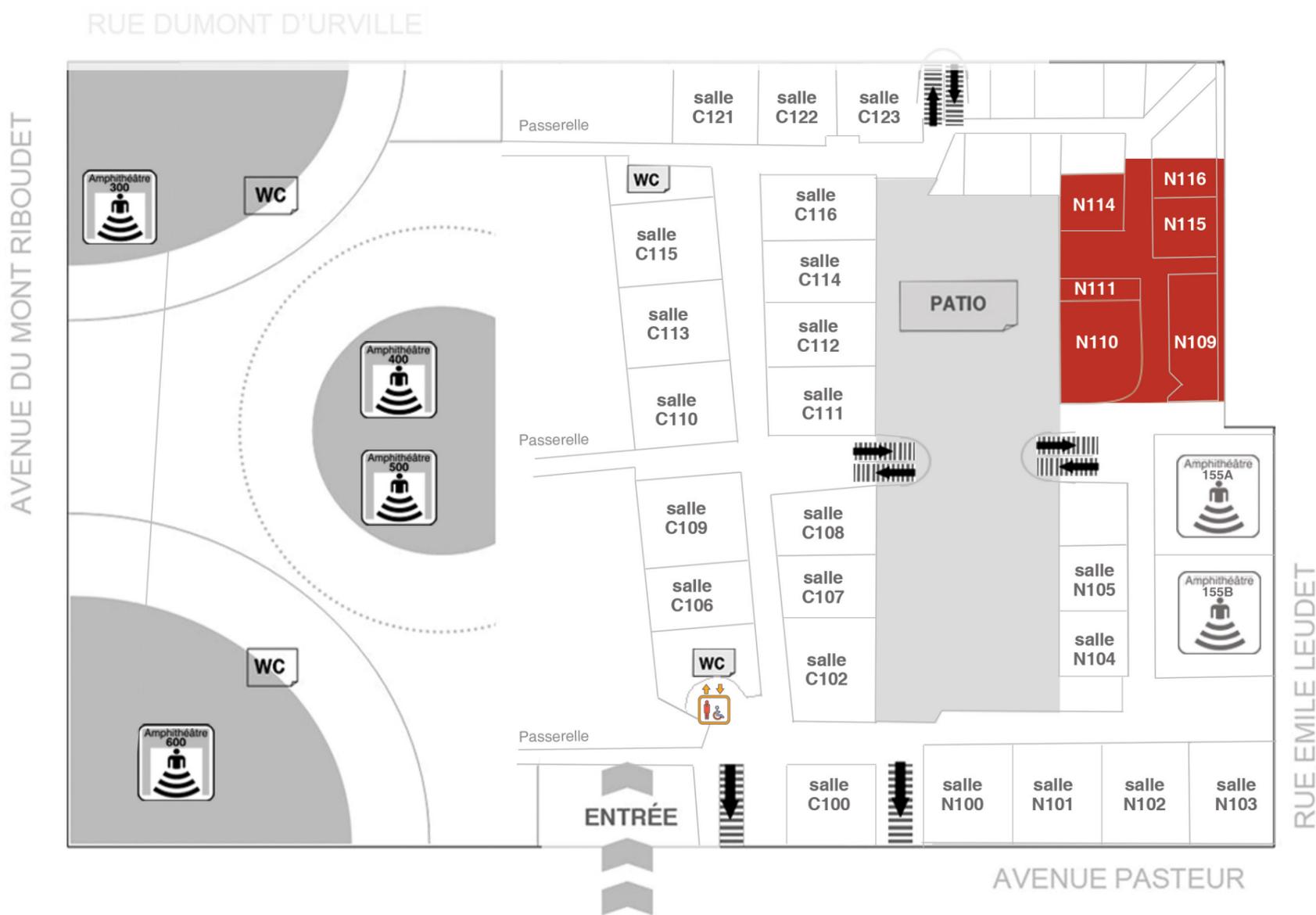
Les équipes de Modulo ont donc entièrement repensé ce forum sous forme virtuelle pour vous aider à préparer votre rentrée dans les meilleures conditions !

Rendez-vous sur

[modulo.univ-rouen.fr](https://modulo.univ-rouen.fr)

# LE SERVICE DE LA SCOLARITÉ

## PREMIER ETAGE DE LA FACULTE DE DROIT, SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION



### RESPONSABLES DE LA SCOLARITE

<p><b>Bureau N 1-11</b> Fermé le mercredi</p> <p><b>Bureau N 4-16</b></p>	<p>aurelie.coeur-d-acier@univ-rouen.fr</p> <p>mame-boly.duhamel@univ-rouen.fr</p>
---	---

### SCOLARITÉ DÉPARTEMENT DROIT

<p><b>Licence Bureau N 1-16</b> Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h</p> <p><b>Licence professionnelle Bureau N 1-09</b></p> <p><b>Master 1 Bureau N 1-09</b></p> <p><b>Master 2 Bureau N 4-07</b></p> <p><b>Capacité en droit, Enseignement à Distance Bureau N 4-52</b></p> <p><b>Planning Bureau N 1-09</b></p>	<p>02 32 76 98 03 et 04</p> <p>02 32 76 98 02</p> <p>02 32 76 98 01</p> <p>02 32 76 98 33</p> <p>02 32 76 98 33</p> <p>02 32 76 98 75 et 86</p>	<p>licence-droit@univ-rouen.fr</p> <p>charlotte.verneuil@univ-rouen.fr</p> <p>cindy.boust1@univ-rouen.fr</p> <p>m2-scolarite@univ-rouen.fr</p> <p>nathalie.guenot@univ-rouen.fr</p> <p>planning-droit@univ-rouen.fr</p>
--	---	---

### SCOLARITÉ DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

<p><b>Licence Bureau N 1-10</b> Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h, fermé le mercredi</p> <p><b>Licence professionnelle Bureau N 1-10</b> fermé le mercredi</p> <p><b>Master 1 Bureau N 1-10</b> Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et 14h à 16h fermé le mercredi</p> <p><b>Master 2 Bureau N 4-07</b></p> <p><b>Planning Licences Eco Bureau N 1-09</b></p>	<p>02 32 76 98 22</p> <p>02 32 76 98 22</p> <p>02 32 76 98 85</p> <p>02 32 76 98 30 et 33</p> <p>02 32 76 98 85 et 21</p>	<p>scolarite-aes-eco@univ-rouen.fr</p> <p>scolarite-aes-eco@univ-rouen.fr</p> <p>scolarite-aes-eco@univ-rouen.fr</p> <p>m2-scolarite@univ-rouen.fr</p> <p>planning-eco-aes@univ-rouen.fr</p>
--	---	--

### SCOLARITÉ DÉPARTEMENT AES

<p><b>Licence Bureau N 1-10</b> Ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et le vendredi de 9h30 à 11h30</p> <p><b>Licence professionnelle Bureau N 1-10</b></p> <p><b>Planning Licences AES - Eco Bureau N 1-10</b></p> <p><b>Planning Licences professionnelles Bureau N 1-10</b></p>	<p>02 32 76 98 11</p> <p>02 32 76 98 10</p> <p>02 32 76 98 21 ou 85</p> <p>02 32 76 98 21 ou 85</p>	<p>scolarite-aes-eco@univ-rouen.fr</p> <p>scolarite-aes-eco@univ-rouen.fr</p> <p>planning-eco-aes@univ-rouen.fr</p> <p>planning-eco-aes@univ-rouen.fr</p>
--	---	---

### STAGE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

<p><b>Bureau N1-14</b> Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h</p>	<p>02 32 76 98 08 et 09</p>	<p>severine.houyelle1@univ-rouen.fr</p> <p>aurelie.abekhoukh@univ-rouen.fr</p>
---	-----------------------------	--

### INTERNATIONAL

<p><b>Bureau N1-15</b> Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h</p>	<p>02 32 76 98 20</p>	<p>sophie.depradier@univ-rouen.fr</p>
--	-----------------------	---------------------------------------

# STATUTS

## ÉTUDIANTS PARTICULIERS

**Ce dispositif est mis en place pour les étudiants qui peuvent rencontrer des difficultés pour suivre une partie ou la totalité de leur enseignement, du fait de leur statut dit « particulier ». Il permet, selon leur situation d'être dispensé d'assiduité aux Travaux dirigés (TD), de choisir la série de TD et, de bénéficier d'un aménagement des cours et des examens.**

### ÉTUDIANTS SALARIÉS, AJAC, CHARGÉS DE FAMILLE :

Demande via le formulaire de demande de régime spécial d'étude avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020

### ÉTUDIANTS ÉLUS AUX CONSEILS :

Demande via le formulaire de demande de régime spécial d'étude avant le 2 novembre 2020

### ÉTUDIANTS ENGAGÉS DANS PLUSIEURS CURSUS :

Demande via le formulaire de demande de régime spécial d'étude avant le 2 novembre 2020

### ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP, RECONNUS PAR L'ESPACE HANDICAP DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vous devez vous adresser à l'Espace Handicap et au service de Médecine préventive pour l'obtention de vos aménagements d'études et d'examens.

Toutes les infos sur le site de l'UFR STAPS : [staps.univ-rouen.fr](http://staps.univ-rouen.fr)

Les étudiants sportifs de haut niveau: les candidat(e)s doivent remplir un dossier qui sera examiné par la commission du sport de haut niveau de la conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouennaise (CESAR) que vous devez préalablement adresser au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)  
Candidature par formulaire web du 23 septembre 2019 au 13 octobre 2020.

### ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS

Voir les informations sur le site de PEPITE : [www.pepite-valleedeseine.fr](http://www.pepite-valleedeseine.fr)

## LE BUREAU DES STAGES ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

**Le bureau vous accompagne dans votre recherche de stage et dans le traitement administratif de votre convention de stage :** Nous souhaitons vous apporter un suivi particulier dans l'obtention d'un stage.

En effet, celui-ci est un atout majeur dans votre cursus universitaire mais également pour votre vie professionnelle future. C'est un premier pas formateur dans le monde professionnel et un outil indispensable d'orientation.

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement, nous pouvons vous rencontrer lors d'**entretiens individuels** afin de vous apporter notre aide et nos conseils dans la rédaction de **votre C.V. et de votre lettre de motivation**. En effet, nous constatons que la qualité de ces documents est primordiale dans l'obtention d'un entretien avec un organisme d'accueil. Venez nous rencontrer afin de prendre rendez-vous !

Dès que vos documents de recherches seront validés par notre service, nous pourrions vous fournir des listes d'organismes susceptibles d'être intéressés par votre profil et de vous accueillir en stage. Aussi, nous vous adressons régulièrement des offres de stages sur votre boîte mail étudiante.

**Si vous êtes à la recherche d'un emploi, vous pouvez aussi nous solliciter.**

Lorsque vous trouvez un stage, nous vous encadrons durant tout le **traitement administratif de votre convention**. De la création à la validation, nous sommes présentes pour répondre à vos demandes.

Durant votre stage, nous restons disponibles et sommes prêtes à vous aider si vous rencontrez des difficultés quelconques.

N'hésitez pas à nous contacter !

**Aussi, nous organisons des événements propres à l'insertion professionnelle avec la mise en œuvre d'actions ponctuelles comme par exemple : le forum des métiers, le forum des stages, les modules d'insertion professionnelle, etc ...**

Lors de ces événements, vous pourrez rencontrer des professionnels du droit, de l'économie et de la gestion afin d'identifier et de conforter votre projet professionnel.

**Enfin, nous participons à la collecte de la Taxe d'Apprentissage.**

La Taxe d'Apprentissage est le seul impôt dont les entreprises ont la libre affectation. Aujourd'hui, elle est une ressource indispensable pour vous garantir des diplômes de qualité et vous aider à réaliser votre projet professionnel. Nous vous invitons fortement à communiquer cette information autour de vous. Votre implication est un atout majeur.

 <b>Bureau N1-14</b> Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h  Aurélie <b>ABEKHOUKH</b> Séverine <b>HOUYELLE</b>	  02 32 76 98 08 02 32 76 98 09	  severine.houyelle1@univ-rouen.fr aurelie.abekhoukh@univ-rouen.fr
--	---	--

# RÉGLEMENT DES EXAMENS

**Pour être inscrit aux examens, il faut obligatoirement avoir effectué votre inscription administrative et pédagogique pour figurer sur les listes d'émargement. Les étudiants qui ne figurent pas sur les listes d'émargement des examens sont susceptibles de ne pas voir leurs notes prises en compte.**

## RÉVISION ET CONVOCATION AUX EXAMENS

Dans la mesure du possible, une période de cinq jours, permettant de réviser, est fixée avant chaque période d'examen. La convocation aux épreuves écrites et orales est réalisée par voie d'affichage. Le délai entre la date d'affichage et la première date d'épreuve de l'examen ne peut en aucun cas être inférieur à deux semaines. Pour les oraux, les convocations sont faites par heure ou demi-journée.

## DÉROULEMENT DES EXAMENS

- L'étudiant doit se présenter dans la salle ¼ d'heure avant le début de l'épreuve.
- Il doit être muni de sa carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité. En l'absence d'un document prouvant son identité, l'étudiant ne pourra pas passer l'examen.
- Avant le commencement de l'épreuve, le candidat devra déposer ses effets personnels (cours, fiches, téléphones portables éteints, objets connectés ou tout autre objet non autorisé).
- Il devra s'installer à la place qui lui est affectée et composer personnellement.
- Il devra utiliser seulement les copies d'examen et brouillons mis à disposition.
- En fin d'épreuve, il devra remettre impérativement sa copie, même si celle-ci est blanche, au plus tôt après le premier ¼ de la durée de l'épreuve et procéder à l'émargement.

L'étudiant ne doit pas :

- Utiliser tout mode de communication avec l'extérieur
- Quitter la salle d'examen avant d'avoir satisfait au contrôle d'identité, avant le premier ¼ d'heure de la durée de l'épreuve, sans avoir émargé en face de son nom pour la remise de copie.

Les étudiants qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen ne pourront y être autorisés que si aucun étudiant n'est déjà sorti et accompagné d'un surveillant. Ils remettront leur copie au surveillant qui la leur restituera à leur retour.

Aucun étudiant ne pourra être accepté dans la salle d'examen s'il dépasse un quart d'heure de la durée de l'épreuve.

## FRAUDE

Les étudiants auteurs d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve s'exposent à des poursuites disciplinaires devant la section disciplinaire compétente. Les surveillants sont habilités à exercer un contrôle strict des identités et du matériel autorisé. Ils sont également mandatés pour intervenir en cas de constat de tentative de communication entre étudiant ou avec l'extérieur.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant et/ou l'enseignant :

- prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen,
- saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits,
- dresse immédiatement un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, la mention est portée au procès-verbal.

## PLAGIAT

Le plagiat est une fraude, qui fait l'objet de poursuites disciplinaires.

L'Université de Rouen Normandie, soucieuse de garantir la qualité de ses diplômes, l'égalité des chances des étudiants et l'originalité de ses publications scientifiques, a engagé une politique de lutte contre le plagiat.

L'établissement s'autorise à recourir à tout procédé de détection de plagiat, en particulier logiciel, afin de détecter les fraudes éventuelles.

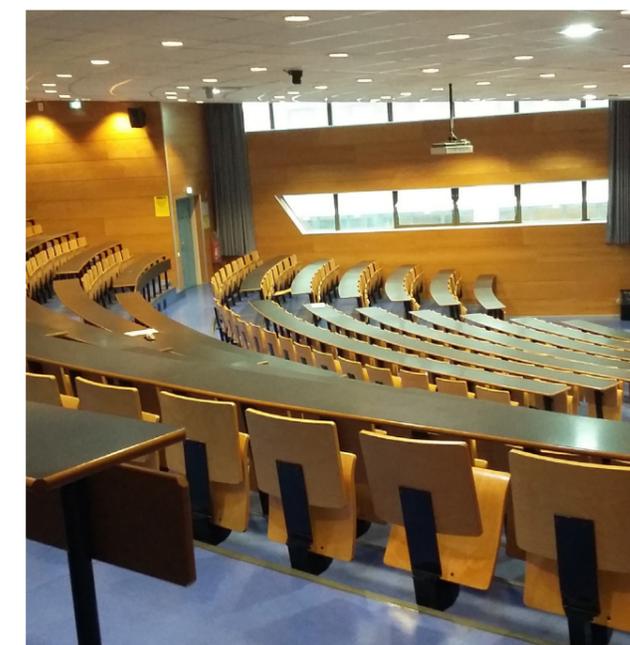
La fraude est portée à la connaissance immédiate du Président du Jury et du directeur de composante qui sont notamment habilités à demander la saisie auprès du Président de l'Université, de la Commission de discipline.

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement et de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans
- L'exclusion définitive de l'établissement et de tout établissement public d'enseignement supérieur.

De plus, le fait de se voir infliger l'une des sanctions énoncées ci-dessus entraîne automatiquement la nullité de l'épreuve.

La charte des examens est consultable sur le site internet de l'Université de Rouen Normandie et de la Faculté.





## LECTURE DU **RELEVÉ DE NOTES**

**Définition des termes que vous pourrez rencontrer lors de votre année universitaire :**

**ABJ (absence justifiée) ou ABI (Absence Injustifiée) :** Absence en travaux dirigés et aux contrôles continus, justifiée par un certificat médical ou autre motif sérieux remis aux chargés de TD. Deux absences de l'un de ces types entraînent une notation « Défaillant » dans la matière, ce qui empêchera toute compensation. Cela n'empêche cependant pas les autres matières d'être validées.

**DEF (Défaillance en 1<sup>ère</sup> session) :** L'étudiant devra obligatoirement passer l'/les épreuve(s) « défaillantes » au rattrapage. Les autres matières peuvent être validées normalement. Il ne peut y avoir compensation dans l'unité de la/les matière(s) défaillante(s). Si l'étudiant passe la/les matière(s) au rattrapage, sa défaillance est annulée et l'étudiant peut valider son année normalement, à condition d'obtenir une note supérieure à 10.

**Rattrapages (ou 2<sup>ème</sup> session) :** Les rattrapages sont ouverts de plein droit à tous les étudiants régulièrement inscrits. La défaillance à la première session ne peut en aucun cas empêcher l'étudiant de se présenter à la 2<sup>ème</sup> session. Lors des rattrapages, il faudra repasser toutes les matières non validées (sauf celles validées par compensation). Les notes de TD supérieures ou égales à la moyenne sont reportées pour tous les étudiants tandis que les notes inférieures ne sont pas prises en compte.

**Défaillance en 2<sup>ème</sup> session :** L'étudiant devra obligatoirement redoubler. Les matières validées le restent définitivement.

**ADM (admis) :** Cela signifie que vous avez validé votre année, votre semestre, votre UE (unité d'enseignement) ou la matière. La note doit toujours être supérieure ou égale à 10.

**AJ (ajournée) :** Redoublement

**Le statut AJAC (ajournée accès étape) :** Statut permettant, lorsque l'étudiant valide un semestre et a une note supérieure à 8 à l'autre, de passer dans l'année supérieure (uniquement L1/L2 ou L2/L3).



# LE BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'université de Rouen Normandie a, depuis sa fondation en 1966, établi des partenariats avec des établissements d'enseignements supérieurs partout dans le monde. Elle participe notamment aux programmes d'échanges universitaires Erasmus+, Erasmus Mundus et BCI- PÉÉ (Ancien CRE-PUQ France-Québec). La Direction des Relations Internationales et de la Coopération de l'Université a pour mission de conseiller et d'aider tous les étudiants qui souhaitent partir à l'étranger pour étudier, enseigner ou faire un stage. Un Bureau des Relations Internationales est présent dans le pôle pour un accompagnement dans vos démarches et pour répondre à toutes vos questions concernant l'international. Le bureau est également destiné aux étudiants étrangers (en convention ou hors convention) souhaitant être guidés dans leur quotidien universitaire.

**Étudier ou effectuer un stage à l'étranger présente des avantages certains :**

- Enrichissement personnel et professionnel
- Atout pour intégrer la vie active
- Gain en autonomie et en maturité
- Développement de son ouverture d'esprit et de sa capacité d'adaptation
- Améliorer son niveau de langue
- Appréhension d'une réalité différente de celle de son pays

**Plusieurs possibilités d'échange vous sont proposées selon les conditions suivantes :**

- Être inscrit à l'Université de Rouen Normandie l'année précédant le départ
- Être inscrit en 3<sup>ème</sup> année minimum lors du départ.

**Les principes :** Effectuer un semestre ou une année complète au sein d'une université partenaire lors de votre année en licence 3 ou en master 1. Les frais d'inscription sont payés à

l'Université de Rouen Normandie avant le départ, et non pas auprès de l'université d'accueil.

**La sélection :** Les étudiants sont sélectionnés au vu de leurs résultats académiques et de leur lettre de motivation. Le dossier de candidature ainsi que les destinations sont disponibles en ligne dès le mois de novembre sur la page web dédiée au départ Erasmus+ [international.univ-rouen.fr](http://international.univ-rouen.fr) rubrique «**Etudiants de l'URN**» onglet «**Partir étudier à l'étranger**». Les dossiers sont à rendre à la DRIC à la mi-janvier. Résultats des sélections début mars.

**La validation :** L'étudiant est soumis à un contrat pédagogique qu'il devra respecter. Les examens sont passés au sein de l'université d'accueil. Un relevé de notes attestera de l'assiduité de l'étudiant. Toutefois, c'est l'Université de Rouen Normandie qui délivrera le diplôme obtenu par conversion des notes et validation des ECTS.

## ÉTUDIER À ROUEN

L'université de Rouen Normandie accueille chaque année près de 300 étudiants étrangers, soit en candidat individuel, soit en mobilité encadrée par un accord de coopération internationale (programme d'échange).

Afin de faciliter votre accueil et votre intégration au sein du pôle, nous vous invitons, dès à présent, à consulter le livret d'accueil destiné aux étudiants étrangers (association ESN) ainsi que celui distribué par la DRIC sur l'organisation de la vie universitaire et rouennaise.

Pour toutes les questions concernant les cours et les examens, le Bureau des Relations Internationales pourra vous répondre et vous guider aux heures d'ouverture.

## LES BOURSES DE MOBILITÉ

Étudier pendant un semestre ou une année ou effectuer un stage à l'étranger présente une plus-value incontestable pour son avenir, mais qui a un coût. Si l'intérêt de cette mobilité mérite un investissement financier, plusieurs dispositifs de bourses – cumulables – s'offrent à vous pour financer tout ou partie de votre séjour.

Il est important de transmettre le/les dossier(s) de candidature avant votre départ. Les dossiers seront étudiés par la commission d'attribution des bourses de mobilité de l'université de Rouen Normandie. Attention ! Les bourses ne sont versées qu'une fois votre arrivée confirmée dans l'établissement d'accueil. À noter : D'autres bourses peuvent exister. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie de votre commune, des Comités d'Entreprise de vos parents, sur le site de l'ambassade de France du pays d'accueil, etc.

Page web dédiée aux bourses : [international.univ-rouen.fr](http://international.univ-rouen.fr) rubrique «Etudiants de l'URN», onglet « Les bourses de mobilité»

## MODULO MONDE

L'université de Rouen Normandie met un point d'honneur à accueillir et accompagner ses étudiants internationaux. L'arrivée à l'Université est encore plus compliquée lorsque l'on vient d'ailleurs, parfois empreint d'une culture très différente, tant au niveau de la vie universitaire que de la vie quotidienne. Modulo Monde vous permet de faire tout en un endroit : vous inscrire, accomplir vos démarches préfectorales, trouver des repères, rencontrer des associations, trouver des bons plans pour des cours de français etc.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, bâtiment de l'université, place Colbert, 76130 Mont-Saint-Aignan.

 <b>Bureau N1-15</b> Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h	 02 32 76 98 20	 sophie.depradier@univ-rouen.fr
Sophie <b>DE PRADIER</b>		



# LA VIE PRATIQUE ÉTUDIANTE

## LOGEMENT

### En résidence universitaire :

Le CROUS gère 22 résidences sur 5 sites, pour une capacité d'hébergement de plus de 5 500 lits. Quelle que soit votre situation, le CROUS vous accompagne pour trouver une solution adaptée.

Pour en faire la demande, vous devez remplir le Dossier Social Étudiant (DSE) en ligne via le site [www.etudiants.gouv.fr](http://www.etudiants.gouv.fr) entre le 15 janvier et le 31 mai.

### D'autres pistes :

- Les résidences étudiantes privées
- Une chambre chez un particulier, une colocation ou encore partager un logement avec une personne âgée
- Une chambre dans un foyer à caractère confessionnel, en foyers jeunes travailleurs (FJT) et résidences sociales.

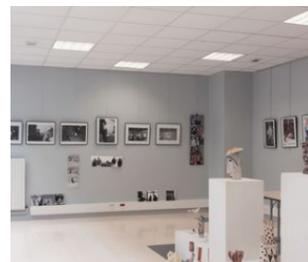
## CULTURE ET SPORT

### LA CULTURE



La Maison de l'Université offre aux étudiants une programmation culturelle de qualité (spectacles, expositions, culture scientifique, etc.) ainsi que la possibilité d'obtenir une carte culture. Cette carte permet d'accéder à l'offre culturelle d'une trentaine de partenaires de la région, et cela à des tarifs préférentiels.

Pour en savoir plus : [mdu.univ-rouen.fr](http://mdu.univ-rouen.fr) / [facebook.com/mdu.rouen](https://facebook.com/mdu.rouen) / @Mdu\_Rouen



### LE SPORT

Durant l'année, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose à tous les étudiants plus de 60 activités (détente et compétition), pour une modique participation.

Vous pouvez vous inscrire sur le web dès le mois de juillet (fournir ensuite un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive).

Des stages d'initiation ou de perfectionnement ainsi que de nombreuses manifestations sont proposés durant l'année.

**Contactez le SUAPS**  
suaps@univ-rouen.fr  
02 35 14 68 00



## Le service de médecine préventive

L'équipe de la médecine préventive universitaire, composée de médecins généraux et spécialistes, d'infirmiers, d'assistante de service social et de psychologues, est là pour vous recevoir et vous conseiller sur des questions relatives à votre santé (contraception, dermatologie, addictologie, équilibre alimentaire etc.).

Vous serez convoqué pour bénéficier d'un examen médical de prévention au cours de votre première année à l'Université.

La médecine préventive est située au 1<sup>er</sup> étage de la Maison de l'Université à Mont-Saint-Aignan et vous accueille du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h 30.

Contactez la Médecine Préventive : 02 32 76 92 92

STRESS ?

PRESSION ?

ISOLEMENT ?

DOUTE ?

Tous les lundis  
De 17 h à 19 h

Salle N006, Campus PASTEUR - ROUEN

Moment d'écoute et de soutien pour les étudiants

Permanences tenues par un psychologue

Confidentiel et gratuit sans rendez-vous



Renseignements auprès de la médecine préventive au 02.32.76.92.92

## L'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Vous êtes étudiant en situation de handicap, souffrant d'une maladie invalidante ou d'un handicap passager ? Pour répondre à l'ensemble de vos besoins en matière d'études, de vie universitaire, d'aides sociales, de santé, d'orientation et d'insertion professionnelle, l'Université a mis en place un dispositif visant à vous accompagner tout au long de votre cursus.

Plusieurs acteurs sont mobilisés : l'Espace Handicap, le service de médecine préventive ou encore l'association Handisup Haute-Normandie.

Contactez-les le plus tôt possible et de préférence avant la rentrée sur le site [formation-ve.univ-rouen.fr](http://formation-ve.univ-rouen.fr), Onglet « Vie étudiante »

## Les aides financières

Pour bien préparer la rentrée 2020, le ministère publie un guide détaillant les mesures en faveur des étudiants qui s'appliqueront à la rentrée : gel des frais d'inscription à l'université, revalorisation des bourses sur critères sociaux, aides sociales et dispositifs d'aide pour trouver un logement, CVEC, ...etc. Tout ce qu'il faut savoir pour réussir une rentrée sereine et bien accompagnée.

En savoir plus :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid153425/rentree-2020-le-guide-de-rentree.html>

## LE CAMPUS

### LA RESTAURATION

Du repas équilibré au tarif abordable à la restauration rapide à petit prix, le CROUS allie équilibre alimentaire et diversification des formules afin de répondre à l'évolution des goûts et des pratiques alimentaires.

Une fois que vous aurez crédité votre Léocarte, elle pourra vous servir à payer vos consommations et repas dans les lieux de restauration du CROUS.

Le restaurant universitaire est ouvert de 11h30 à 13h30 et la cafétéria de 8h à 18h.  
[www.crous-rouen.fr/restauration](http://www.crous-rouen.fr/restauration)

De nombreuses enseignes de restauration rapides et de boulangeries sont également présentes autour du campus Pasteur.

### LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Le service commun de documentation met à votre disposition une large collecte de revues imprimées et électroniques, un service de réponse à distance (Ubib), des sessions collectives de formation à la recherche documentaire, le service de prêt en bibliothèques (PEB) et un prêt d'ordinateurs portables.

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 9h à 17h.

**NOUVEAU ! CHAQUE JEUDI À 12 h 15**  
**DURÉE : 1 HEURE**

SALLE C314  
TROISIÈME ÉTAGE DU CAMPUS PASTEUR



## Séances de sophrologie



**Vous devez impérativement vous inscrire au préalable au SUAPS. En savoir plus : [suaps@univ-rouen.fr](mailto:suaps@univ-rouen.fr)**



## LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations étudiantes sont nombreuses et leurs activités sont diverses. Certaines associations organisent des temps forts et participent à l'animation des facultés, d'autres jouent un rôle de promotion, de conseil et d'aide aux étudiants. Toutes font de la vie associative, un moyen privilégié de rencontres, de partage et d'ouverture.



Le **Bureau de la Vie Étudiante (BVE)** soutient la création d'associations, aide et anime le réseau associatif de l'Université. Il les accompagne dans la construction de projets et de recherche de financements, notamment pour déposer les demandes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes.

### Exemples d'associations présentes sur le campus Pasteur :

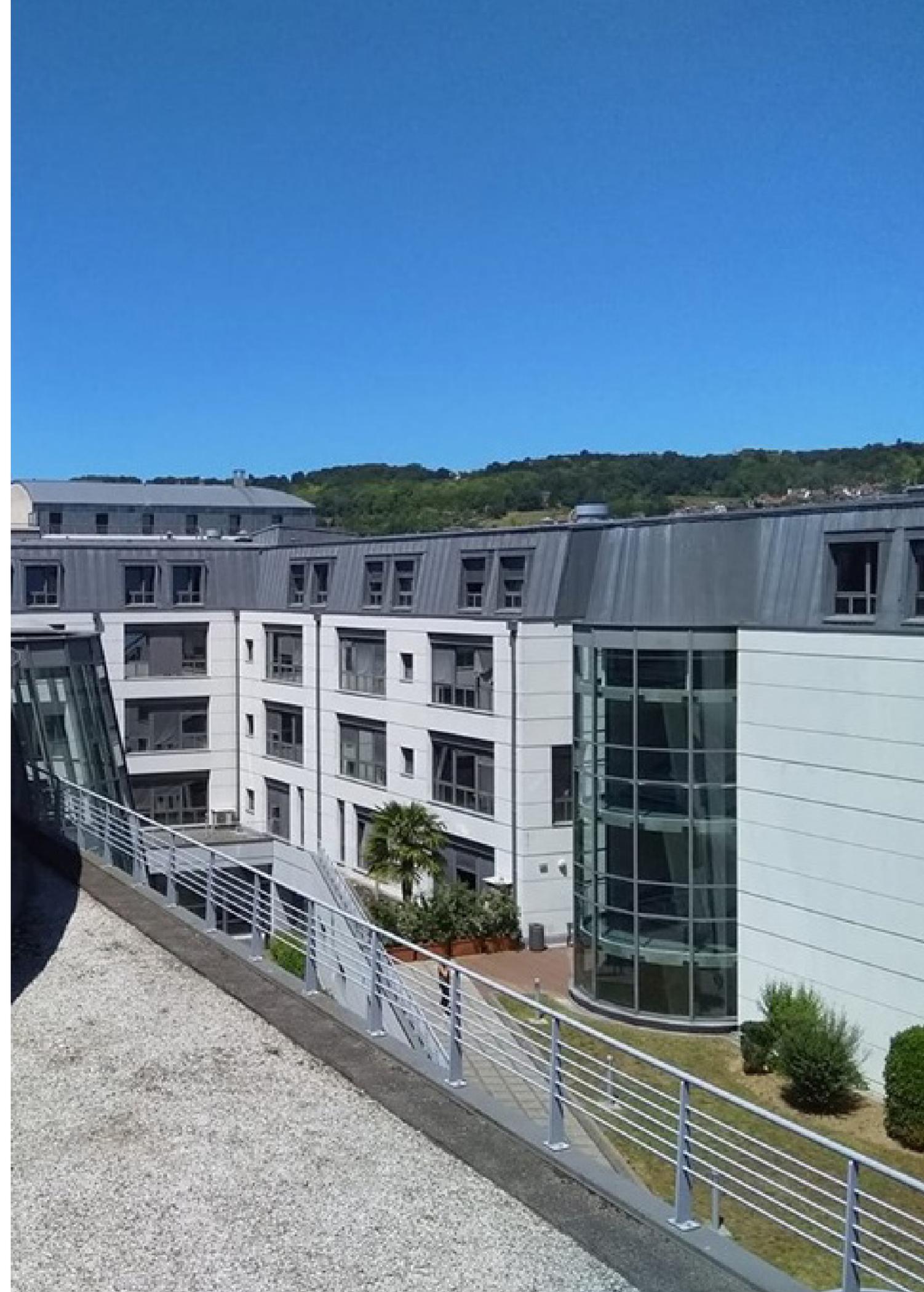


La **Corpo Pasteur** est présente tous les jours afin de dynamiser vos études aussi ennuyeuses soient-elles ! Vous pouvez retrouver les membres de l'association dans leur local ou dans les événements qu'ils organisent comme les conférences, les voyages ou autres soirées. Alors n'hésitez pas à venir les rejoindre à toute occasion !

L'**association Alumni Pasteur Rouen** a pour but de promouvoir les filières de la Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion de Rouen, d'accompagner l'étudiant dans sa démarche de recherche d'emploi et de stage, notamment en favorisant l'accès et les échanges entre le monde professionnel et le monde étudiant.



L'**Association des Étudiants en Droit Notarial de Rouen** a pour objet de promouvoir l'image et la notoriété du Master II Droit Notarial au travers de nombreux événements. L'association a l'avantage d'associer un aspect universitaire et professionnel grâce notamment grâce aux contacts entretenus avec les notaires, experts, généalogistes et autres professions en lien avec le notariat.



# UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE



**Faculté / Unité de Formation et de Recherche  
Droit sciences Economiques et de Gestion**

3 Avenue Pasteur  
CS 46186  
76186 Rouen Cedex 1

Tél. 02 32 76 98 98

Site web de la Faculté : [droit-eco-gestion.univ-rouen.fr](http://droit-eco-gestion.univ-rouen.fr)  
[www.facebook.com/ufr.dseg.universite.rouen.normandie/](https://www.facebook.com/ufr.dseg.universite.rouen.normandie/)

Vous rendre à La faculté :

**En TRANSPORTS EN COMMUN**

**Le réseau Astuce dessert les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie.**

**Le métro, les lignes TEOR ainsi que les lignes de bus me permettent de rejoindre rapidement les campus et le centre-ville de Rouen.**

**Pour mes retours de soirée :**

- Métro, TEOR et FAST circulent jusqu'à minuit
- Noctambus et T1 circulent une partie de la nuit

[reseau-astuce.fr](http://reseau-astuce.fr)

**EN TRAIN**

TER NORMANDIE 0 800 801 801 (Service et appel gratuits) ou [ter-sncf.com](http://ter-sncf.com)

**EN CO-VOITURAGE**

[covoiturage76.net](http://covoiturage76.net) ou [covoiturage27.net](http://covoiturage27.net)

**EN VÉLO**

**Cy'clic est un système de location de vélo de l'agglomération rouennaise simple et rapide proposant des abonnements variés. J'ai la possibilité de charger mon abonnement Cy'Clic sur ma carte Astuce.**

[cyclic.rouen.fr](http://cyclic.rouen.fr)